DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 10/01/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 23/01/2017

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

Délibération n° D-2017-14

Convention d'utilisation pour l'hébergement du site intranet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) entre la Ville de Niort et la CAN

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés:

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-14

<u>Direction des Systèmes d'Information</u> et de Télécommunications

Convention d'utilisation pour l'hébergement du site intranet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) entre la Ville de Niort et la CAN

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la stratégie de mutualisation des actions et des services, la Ville de Niort et la CAN envisagent de mettre en place notamment une convention d'utilisation pour l'hébergement du site intranet.

En effet dans un objectif de réduction des coûts, la Ville de Niort se propose d'héberger le site intranet de la CAN sur son système d'information. A cette fin, deux plateformes communes, une de test et une de production, sont installées sur les serveurs de la Ville de Niort. Celle-ci effectuera l'exploitation et la gestion quotidienne des plateformes avec un niveau de service identique. Néanmoins, chaque collectivité reste responsable de son propre intranet.

En conséquence, une convention d'utilisation désigne la Ville de Niort comme coordonnateur et fixe les différentes modalités d'exécution ainsi que la répartition comptable des coûts engagés par la Ville de Niort qui sera refacturé comme suit :

- pour la partie maintenance corrective et évolutive à hauteur de 67% pour la Ville de Niort et de 33% pour la CAN
- pour la partie prestations concernant la CAN, celle-ci paiera en totalité les factures lui incombant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais pour l'utilisation du portail internet Liferay et son développement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE